

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2008

Présents : Mmes et Mrs A.M. FOURCADE, S. BONNASSIOLLE, R. COUDURE, A. POUBLAN, F. BARRACHINA, F. GOMMY, E. PEDARRIEU, V. BERGES, M. BLAZQUEZ, M. BOREL, N. DRAESCHER, D. DURU, C. HIALE-GUILHAMOU, J. LAFFORE, M.F. LAVALLEE, P. MIGUET, W. PLEYSIER,

Absents : Mme S. PIZEL (procuration à N. DRAESCHER) et M. D. RISPAL

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 28 août 2008.

☞ **Délibérations :**

➤ **ORGANISATION DU MARCHÉ DE NOËL : TARIFICATION DES EMPLACEMENTS**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission « Vie Associative » propose l'organisation d'un marché de Noël artisanal le 29 novembre 2008 et d'un marché de Noël gourmand le 12 décembre 2008. Elle suggère de mettre en place un tarif d'emplacement, à savoir : 10,00 € pour un emplacement ne pouvant excéder 4 mètres linéaires. Le Conseil Municipal après délibération approuve la création d'un marché de Noël les 29 novembre et 12 décembre et fixe le tarif d'occupation à 10,00 € par emplacement ne pouvant excéder 4 mètres linéaires.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 1314 : Communes		9 747,18 E		
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		9 747,18 E		
D 2151-18 : Voirie	9 747,18 E			
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	9 747,18 E			
Total	9 747,18 E	9 747,18 E		
Total Général		0,00 E		0,00 E

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

➤ **AFFECTATION DU RESULTAT 2007 – CAISSE DES ECOLES**

Monsieur le Président de la Commission des Finances constatant les résultats du compte administratif 2007 de la Caisse des Ecoles propose les affectations suivantes :

En Recettes Investissement R.1068 → 8 523,57 €
Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'affectation du résultat du compte administratif 2007 de la Caisse des Ecoles comme précisé ci-dessus.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **APPROBATION AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA TRAVERSEE DU HAUT DU VILLAGE A MONTARDON**

Le Conseil Municipal a décidé de procéder à l'aménagement de la Traversée du Haut du Village sur la commune. La maîtrise d'œuvre de cette opération a été confiée à l'Atelier Architecture et Paysage, Béatrice GRESLOT et Cécile GABAIX HIALE, pour une mission d'un montant de 19.500,00 € H.T (mission de base). La phase APD a permis de déterminer le montant prévisionnel définitif des travaux qui s'élève à 195.774,40 € H.T. En conséquence, et conformément aux dispositions de la loi MOP, il y a lieu de réajuster le forfait de rémunération de l'Atelier Architecture et Paysage, Béatrice GRESLOT et Cécile GABAIX HIALE. Compte tenu de l'augmentation du coût des travaux, le taux des honoraires a été ramené à 12,50 %. Madame Le Maire, présente l'avenant n°1 à venir qui présente un coût supplémentaire de 4 971,80 € HT, ce qui porte le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre à 24 471,80 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n°1, avec l'Atelier Architecture et Paysage, Béatrice GRESLOT et Cécile GABAIX HIALE pour un coût supplémentaire d'honoraires de 4 971,80 € H.T. et charge Madame Le Maire de sa signature.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **APPROBATION DE LA CONVENTION « DI@LEGE »**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le service proposé par Electricité de France, « Di@lège », qui consiste à mettre à disposition un espace de gestion sécurisé sur Internet permettant d'accéder aux données de facturation et à des outils d'analyse optimisant ainsi la gestion des dépenses et consommations d'électricité de la Commune. Le prix de ce service pour une utilisation d'un an est de 252 € HT. Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du contrat et après délibération, approuve ledit contrat et charge Madame le Maire de sa signature.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

➤ **APPROBATION BAIL DE LOCATION ENTRE LA COMMUNE DE MONTARDON ET MADAME LAFOURCADE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de louer le logement situé au dessus du Centre Commercial. Il précise en outre, qu'il a reçu une demande de Madame LAFOURCADE. Après avoir entendu Madame le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de louer à Madame LAFOURCADE le logement situé au dessus du Centre Commercial à compter du 17 octobre 2008, fixe à 610,00 euros le loyer mensuel pour cette

location et charge Madame le Maire de la signature du bail de location correspondant, qui sera établi dans la forme réglementaire.

Suffrages exprimés : 18
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 0

☞ *Au cours de la partie informelle ont été abordés les sujets suivants*

Service minimum d'accueil à l'École

Madame le Maire rappelle les termes de la loi n°2008-790 du 20 août 2008 qui impose aux communes la mise en place d'un service minimum d'accueil des élèves en cas de grève dès lors que le nombre d'enseignants grévistes est égal ou supérieur à 25% de l'effectif. Après discussion, et compte tenu de l'impossibilité de mettre en place une organisation sécurisée, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas assurer ce service.

Présentation du diagnostic du Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le PLH fixe des objectifs et décide des actions visant à répondre aux besoins de logements sur le territoire de la Communauté de communes du Luy de Béarn. Il s'imposera, lors de la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS), au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Projet du Centre Commercial : Convention de stage avec.

Les stagiaires I.P.C. à Lescaur ont présenté leur rapport le 10 octobre. Jackie LAFORRE représentait la Mairie. Il ressort de l'enquête menée auprès d'environ 200 personnes une forte attente de commerces proposant des produits frais, boucherie en particulier, des plats cuisinés, des produits du terroir ou locaux, ainsi qu'un distributeur de billets. Pour compléter ce premier travail, il a été demandé au Conseil Général un comptage du nombre de véhicules empruntant les départementales traversant le village. Une nouvelle consultation des commerçants est prévue afin d'évaluer la fréquentation actuelle et préciser les actions à mettre en place (signalétique, nouveaux aménagements...).

Collecte sélective et Ordures Ménagères

Le SIECTIOM, en charge de la collecte des OM et du tri sélectif a tenu son AG le mardi 14 octobre 2008. La gestion du centre de tri de Sévignacq et le traitement des déchets est assuré par le SMTD (Syndicat Mixte de Traitement des Déchets – centre d'incinération de Lons et gestion des décharges). A compter du 1^{er} janvier 2009, la collecte du tri sélectif portera sur 2 caissettes :

- la caissette bleue comme actuellement pour les déchets secs propres (carton, canettes, boîtes de conserve, magazines,...)
- une nouvelle caissette, verte pour les verres, bouteilles, bocaux.

L'enlèvement des 2 caissettes se fera le même jour, une fois par semaine, chaque mardi.

La collecte des OM en container est maintenue une fois par semaine, le jeudi.

Concernant les déchets verts, la déchetterie permet l'apport de petites quantités correspondant aux tontes et tailles courantes. Tout dépôt sauvage sur la Commune est interdit.